

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p>Office du personnel de l'Etat</p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 24.06.2003	Date de révision 01.02.2009	Date de mise en application 01.07.2001
1. Dénomination de la fonction		Code fonction	
Responsable des soins		7.01.034	
2. But de la fonction			
Diriger et coordonner les activités de soins du département médical et des services qui le composent dans le cadre des politiques médicales définies par les médecins chefs de service, des politiques institutionnelles établies par le directeur des soins et des objectifs spécifiques du département médical.			
3. Description de la fonction			
La fonction implique notamment d'/de :			
<ul style="list-style-type: none"> - participer à la direction du département; - développer et maintenir la qualité des soins; - gérer les ressources en personnel soignant attribuées au département médical; - organiser efficacement les soins au sein du département et participer au développement de la politique des soins des HUG; - collaborer avec les autres départements médicaux; - participer à la circulation de l'information; - participer à diverses activités (commissions permanentes, mandats en lien avec la direction des soins, représentation externe sur mandat du département et de la direction des soins, formation continue personnelle). 			
4. Exigences de la fonction			
Formation dans une profession de la santé ou du social, complétée par une formation en gestion de niveau universitaire (master) ou équivalent.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	E	L	A	K	Cl. max. 26
Points	58	22	74	5	79	Total 238